



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves du
droit international humanitaire
commises sur le territoire de l'ex-
Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-03-67-PT

Date: 18 octobre 2007

Original: FRANÇAIS

LE JUGE DE LA MISE EN ÉTAT

Le Juge: M. le Juge Jean-Claude Antonetti

Assisté de: M. Hans Holthuis, le Greffier

Ordonnance rendue le: 18 octobre 2007

LE PROCUREUR

c/

VOJISLAV ŠEŠELJ

Document Public

**ORDONNANCE PORTANT CALENDRIER D'UNE
CONFÉRENCE DE MISE EN ÉTAT**

Le Bureau du Procureur

Mme. Christine Dahl

L'Accusé

M. Vojislav Šešelj

NOUS, Jean-Claude Antonetti, Juge près le Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (« Tribunal »),

VU l'ordonnance du 22 février 2007 par laquelle le Président de la Chambre de première instance III nous a désigné Juge de la mise en état ;

ATTENDU qu'en application de l'article 65 *bis* A) du Règlement, le Juge de la mise en état convoque une conférence de mise en état au moins tous les cent vingt jours ;

ATTENDU que la dernière conférence de mise en état s'est tenue le 27 septembre 2007 et que, lors de la conférence de mise en état du 2 mai 2007, le Juge de la mise en état a fait part de son intention de tenir des conférences toutes les deux à trois semaines en vue de préparer le procès ;

EN APPLICATION de l'article 65 *bis* A) du Règlement,

ORDONNONS qu'une conférence de mise en état se tienne le mardi 23 octobre 2007 à partir de 9h00 en salle d'audience I.

Fait en anglais et en français, la version en français faisant foi.



Jean-Claude Antonetti
Juge de la mise en état

En date du dix-huit octobre 2007
La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]